CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

58e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26 au 30 octobre 2020

**SC58 Doc.19**

**Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i) prendre note du rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique ;

ii) examiner le projet de Perspectives mondiales des zones humides (édition spéciale) et fournir des orientations à ce sujet ; et

iii) fournir des orientations concernant la poursuite des travaux sur la tâche relative au carbone bleu (tâche 5.1), conformément aux termes de la Résolution XIII.14, sous‑paragraphes 15 b), c) et d).

**Introduction**

1. Le présent rapport couvre les travaux du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST), depuis la publication du document SC57 Doc.20, *Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique, y compris projet de plan de travail pour 2019-2021*, le6 juin 2019, jusqu’en mai 2020. Le rapport présente aussi bien une vue d’ensemble que des aspects sélectionnés des travaux réalisés durant cette période.

2. Le rapport du Président du GEST couvre en particulier :

a) la nomination du nouveau Président du GEST pour le reste de la période triennale 2019‑2021 ;

b) la 23e réunion du GEST (GEST23) ;

c) les progrès accomplis concernant le plan de travail du GEST 2019-2021 :

i) tâches ayant la plus haute priorité ;

ii) tâches de priorité moyenne et faible ; et

iii) tâches consultatives spéciales et autres requêtes ;

d) la participation du GEST à des réunions internationales ; et

e) des informations sur la préparation, par le GEST, de recommandations sur l’utilisation des estimations de population lors de l’application du Critère 6 pour l’inscription et la mise à jour de zones humides d’importance internationale.

**Nomination du nouveau Président du GEST pour le reste de la période triennale**

3. Le 13 mars 2020, conformément aux termes de la Résolution XII.5, *Nouveau cadre pour la fourniture d’avis et d’orientations scientifiques et techniques à la Convention*, le Groupe de travail sur la gestion a nommé Lei Guangchun au poste de Président du GEST pour le reste de la période triennale 2019‑2021, après la démission de David Stroud, le 21 novembre 2019. Le Professeur Lei siège au GEST depuis 2016 en tant que membre scientifique et, actuellement, membre technique. Durant la période de transition, Lisa‑Maria Rebelo a assumé la présidence intérimaire du Groupe, avec l’appui du Secrétariat, afin de garantir la continuité des travaux concernant les tâches ayant la plus haute priorité.

**23e réunion du GEST**

4. À la lumière de la pandémie de COVID‑19 qui se poursuit, le Groupe de travail sur la gestion a décidé d’annuler le GEST23, qui aurait dû avoir lieu du 16 au 20 mars 2020, dans l’intérêt de la santé et de la sécurité publiques. En conséquence, le Secrétariat, en consultation avec le Président du GEST, organise une série de conférences en ligne pour chacune des tâches ayant la plus haute priorité avec les groupes de travail établis au GEST22[[1]](#footnote-1). Plusieurs conférences ont déjà eu lieu avec les responsables des tâches ayant la plus haute priorité afin de réviser les calendriers et d’organiser le reste des travaux en vue de garantir une exécution opportune de toutes ces tâches. La possibilité d’organiser des ateliers en présence sera évaluée plus tard dans l’année.

**Mise à jour sur les progrès du plan de travail du GEST pour 2019-2021**

*Tâches ayant la plus haute priorité*

5. **Édition spéciale des Perspectives mondiales des zones humides :** Un plan de travail et une esquisse annotée du contenu ont été préparés et les travaux sont en cours sur différentes sections. L’esquisse proposée s’articule autour des tâches ayant la plus haute priorité et les données qui en découleront y seront intégrées. Les responsables des tâches organiseront un appel conférence et communiqueront le calendrier révisé au groupe de travail dans les semaines suivantes.

6. Le Comité permanent, à sa 57e Réunion, a donné instruction au GEST d’harmoniser les Perspectives mondiales des zones humides avec le thème du 50e anniversaire de la Convention. Comme il n’y a pas de thème arrêté, en mai 2020, le GEST continuera de progresser dans cette tâche et trouvera des moyens de l’harmoniser avec le thème dès que celui‑ci aura été approuvé par le Comité permanent.

7. **Zones humides et agriculture durable (Tâche 1.2) :** Un consultant (IHE Delft Institute for Water Education) a été engagé, sur appel d’offres en ligne selon les procédures du Secrétariat, afin de contribuer à une méta‑analyse de la littérature et des études de cas sur les effets positifs et négatifs des pratiques agricoles sur les zones humides, et les réponses, y compris de futurs scénarios. Un rapport de situation a été publié et sera communiqué au groupe de travail pour obtenir ses commentaires. Un appel conférence sera programmé avec le groupe de travail en mai 2020. Un modèle pour les études de cas, avec une esquisse de document d’orientation et de note d’information, a également été préparé. Un appel à soumission d’études de cas utilisant le modèle sera communiqué au réseau du GEST.

8. **Réhumidification/restauration des tourbières (Tâche 2.2) :** Un consultant (Greifswald Mire Centre) a été engagé, sur appel d’offres en ligne selon les procédures du Secrétariat. Le consultant rédigera un manuel technique et un bref document d’orientation sur les méthodes pratiques de restauration et de réhumidification des types de tourbières non couverts par les orientations Ramsar, comme les tourbières tropicales. Une esquisse annotée a été préparée. Le groupe de travail rédigera un document d’orientation en s’appuyant sur l’information issue du rapport technique et du document d’orientation. Le groupe de travail organisera un appel téléphonique en mai ou juin 2020 lorsque les projets du consultant seront prêts pour examen. Des fonds pour aider à l’exécution de cette tâche ont été généreusement fournis par le Gouvernement de la Norvège auquel le GEST est très reconnaissant.

9. **Zones humides et carbone bleu (Tâche 5.1) :** Un consultant (Silvestrum Climate Associates) a été engagé, sur appel d’offres en ligne selon les procédures du Secrétariat, afin d’aider à mener une étude théorique des écosystèmes côtiers de carbone bleu dans les zones humides d’importance internationale. Le rapport du consultant est presque terminé (mai 2020). Le groupe de travail organisera un appel conférence dans les semaines qui viennent et un appel à information sur l’étendue des écosystèmes de carbone bleu dans les Sites Ramsar sera envoyé aux Parties contractantes. Des fonds pour aider à l’exécution de cette tâche ont été généreusement fournis par le Gouvernement de la Norvège auquel le GEST est très reconnaissant.

10. Concernant la deuxième phase de cette tâche (sous-paragraphes 15 b), c) et d) de la Résolution XIII.14[[2]](#footnote-2)), le Groupe recommande, comme indiqué dans son plan de travail, d’élaborer un cahier des charges (CdC) pour entreprendre, à l’avenir, des travaux de ce type, compte tenu des capacités, des ressources et du temps limités pour le faire durant la présente période triennale. Le rapport du consultant pour la tâche 5.1 a) contribuera à informer les CdC de ces tâches, comme suit :

* 5.1 b) : la réalisation de la tâche 5.1 a) marquera le début de la compilation de cette base de données pour les stocks de carbone. Une fois que la tâche 5.1 a) sera terminée, nous évaluerons ce qu’il faut faire pour accomplir cette tâche en utilisant les lignes directrices du GIEC et nous continuerons de constituer la base de données, en particulier pour les émissions de gaz à effet de serre et la dynamique du carbone. D’ici la fin de la période triennale, un CdC décrivant le plan de finalisation de cette tâche sera terminé, et l’on s’attend à ce que la tâche 5.1 b) puisse être terminée au début de la prochaine période triennale.
* 5.1 c) : un CdC détaillé sera conçu pour cette tâche. Il s’appuiera également sur la tâche 5.1 a) et sur l’information sur l’étendue et les conditions des écosystèmes de carbone bleu dans les zones humides d’importance internationale. À la fin de la période triennale, le GEST identifiera l’ensemble possible de services écosystémiques fournis par les zones humides de carbone bleu (y compris les changements climatiques et les avantages pour l’adaptation) et entamera une évaluation théorique de toutes les méthodes (y compris les méthodes rapides) actuellement utilisées qui pourraient servir à prioriser des sites pour la conservation et la restauration.

* 5.1 d) : Un projet de CdC sera élaboré pour cette tâche durant la période triennale.

*Tâches de priorité moyenne et faible*

11. Les membres du GEST ayant signalé avoir des moyens limités, le Groupe de travail sur la gestion a donné instruction au GEST d’axer ses moyens et ses ressources sur les tâches ayant la plus haute priorité.

12. Il convient de noter que le Gouvernement de la Finlande a généreusement fourni des fonds pour soutenir l’exécution de la tâche 4.1, *Élaborer des orientations sur l’intégration des questions liées à l’égalité entre les sexes dans l’application de la Convention*. Cependant, le Groupe de travail sur la gestion a donné instruction au GEST de se concentrer sur les tâches ayant la plus haute priorité et a demandé au Secrétariat de contribuer aux progrès sur cette tâche. Le GEST est très heureux de cet appui du Gouvernement de la Finlande.

*Tâches consultatives spéciales et autres requêtes*

13. **Critère 6 – utilisation des estimations de population :** Le Secrétariat a demandé l’avis du GEST en octobre 2019 sur l’utilisation des estimations de population lorsqu’on applique le Critère 6 d’inscription et de mise à jour des zones humides d’importance internationale, après avoir reçu une demande d’avis du Gouvernement de l’Australie sur cette question. L’ancien Président du GEST a communiqué des commentaires préliminaires au Secrétariat. Comme cet avis doit émaner du GEST, un groupe de travail conduit par M. Stroud est en train d’être établi et préparera des projets de recommandations qui seront distribués à l’ensemble du GEST et présentés pour examen au Comité permanent, dès qu’ils seront terminés.

*Participation aux réunions d’organes techniques d’autres accords multilatéraux sur l’environnement*

14. **La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystèmes (IPBES)**: L’ancien Président du GEST a représenté le GEST à la 7e session de la plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES7) du 29 avril au 4 mai 2019, à Paris, France. Il a assisté aux réunions du Groupe d’experts multidisciplinaire et a suivi les discussions techniques tout au long de la session.

15. **L’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie (AEWA)**:L’ancien Président du GEST a également assisté à la 15e session du Comité technique de l’AEWA (TC15), du 9 au 11 avril 2019.

1. Les quatre tâches du GEST ayant la plus haute priorité (décision de la 57e Réunion du Comité permanent) sont : 1) Édition spéciale des Perspectives mondiales des zones humides pour le 50e anniversaire de la Convention de Ramsar ; 2) Tâche 1.2 (Zones humides et agriculture durable) : Compiler et examiner les effets positifs et négatifs des pratiques agricoles sur les zones humides, y compris l’étendue des changements de superficie dus à la transformation des terres agricoles depuis les années 1970, et les moyens d’éviter les effets négatifs à l’avenir ; 3) Tâche 2.2 (Réhumidification/restauration des tourbières) : Élaborer à partir de l’expérience pratique des méthodes de restauration des tourbières tropicales ; 4) Tâche 5.1 (Zones humides et carbone bleu) : Étude théorique sur les écosystèmes côtiers de carbone bleu dans les Sites Ramsar (cohérent avec les lignes directrices pertinentes du GIEC). [↑](#footnote-ref-1)
2. Le texte des tâches figurant dans la Résolution est le suivant :   
   b) en examinant et analysant les modélisations régionales des stocks de carbone, des émissions de gaz à effet de serre et des dynamiques du carbone dans les écosystèmes côtiers de carbone bleu et en fournissant des informations, le cas échéant, au GIEC à des fins de mise à jour du Supplément zones humides ;   
   c) en élaborant des orientations pour prioriser les écosystèmes côtiers de carbone bleu pour la conservation et la restauration comprenant, entre autres : des avantages pour l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à leurs effets, la gamme d’autres avantages et services écosystémiques potentiels et l’évaluation des coûts relatifs à ces avantages ; et   
   d) en examinant et, s’il y a lieu, en actualisant les orientations existantes sur la préparation de plans de conservation, restauration et gestion durable des écosystèmes côtiers de carbone bleu dans les Sites Ramsar ; ce qui pourrait comprendre l’élaboration d’études de cas avec des experts régionaux pour illustrer comment les orientations sont appliquées. [↑](#footnote-ref-2)